



FORMULAIRE D'ADHESION A L'ASSOCIATION PLEIN'ELAN 2 PARTAGE Année 2024

Association Plein'Elan 2 Partage

Sise 35 rue des Faîtes, 78270 Bonnières sur Seine

Représentée par sa Présidente, Patricia Eyraud – 06 48 77 18 30

RNA W781010026 – SIRET 92862948400017

Courriel : pleinelan.2partage@gmail.com

DEVENIR MEMBRE

Toutes structures privées et publiques, associatives, indépendants peuvent adhérer, *sous condition de validation par le Conseil d'Administration (article 6 des statuts)*

L'adhésion annuelle est valide pour l'année civile en cours et prend fin le 31 décembre, quelle que soit la date d'inscription du membre. Elle se fait soit à titre individuel, soit au nom d'une structure (1 adhésion par structure).

COTISATIONS D'ENTREE

Membres adhérents (*voix délibérative*)

Membre individuel : 20 € De 2 à 5 personnes : 90 € De 6 à 12 personnes : 180 €

De 12 à 20 personnes : 250 € au-delà de 20 personnes : 390 €

Membres sympathisants (*voix consultative*)

Membre individuel : 10 € Associations, dont structures de l'ESS : 80 €

Structures privées et publiques : 400 €

Sont **membres bienfaiteurs** les personnes qui aident financièrement et/ou matériellement l'association. Ils versent chaque année une somme supérieure à la cotisation annuelle de base

Adhésion CERCLE DES REFERENTS HANDICAP

Le montant de la cotisation dépend de l'effectif permanent de la structure

Membre individuel : 30 €

De 2 à 10 personnes : 180 €

De 11 à 30 personnes : 220 €

De 31 à 50 personnes : 350 €

De 51 à 100 personnes : 500 €

De 101 à 250 personnes : 900 €

De 251 à 500 personnes : 1000 €

Au-delà de 500 personnes : 3000 €

Oui, je souhaite adhérer à l'association Plein'Elan 2 Partage

Structure

Prénom & nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Membre Adhérent

effectif :

montant :

Membre sympathisant

effectif :

montant :

Cercle des Référents Handicap

effectif :

montant :

Montant total de l'adhésion :

Le règlement de l'adhésion peut se faire par chèque, virement ou carte bleue

Fait le

, à

Signature